



# SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



**Instance de Coordination pour l'Autonomie  
Communauté de Communes des Villages  
du Midi Corrèzien  
Le Clos Joli,  
19500 MEYSSAC  
Tel : 05.55.84.05.05**

# SOMMAIRE

- ❖ I. PRESENTATION DU SERVICE
- ❖ II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT
- ❖ III. PRISE DE COMMANDE
- ❖ IV. SECTEURS D'INTERVENTION
- ❖ V. COMPOSITION DES REPAS
- ❖ VI. LIVRAISON
- ❖ VII. TARIFICATION AU 01/01/2016
- ❖ VIII. MODALITES DE PAIEMENT

# I. PRESENTATION DU SERVICE

Le service de livraison de repas à domicile intervient sur différents secteurs. Ce service permet à ses usagers de bénéficier d'une alimentation variée, saine, adaptée à leurs besoins nutritionnels. Les repas sont élaborés par les cuisiniers de l'EHPAD de Meyssac. La mise en barquette et la livraison sont assurées par des agents de la communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien. Les repas sont conditionnés dans des barquettes en plastique qui passent au micro-ondes, à la fournette et non aux fours traditionnels (électrique, gaz, bois).



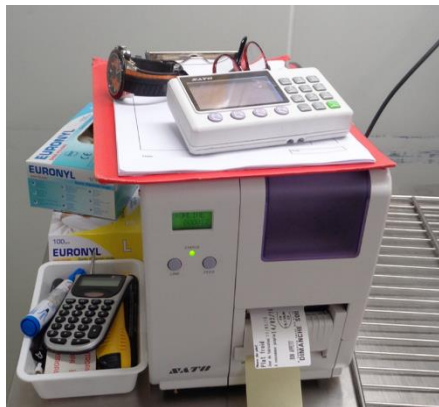
## II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions se font auprès de l'Instance de Coordination pour l'Autonomie.

Les menus sont établis sous contrôle d'une diététicienne et communiqués pour deux semaines.

Une équipe d'agents de livraison assure la distribution des repas en liaison froide.

Les repas et Journées alimentaires sont conditionnés dans des barquettes plastifiées et étiquetées avec la date de fabrication ainsi que la date limite de consommation.



### **ATTENTION**

Les repas ou Journées alimentaires :

- ne doivent pas être congelés
- ne doivent pas être consommés après la date inscrite sur les étiquettes

### III. PRISE DE COMMANDE

Instance de Coordination pour l'Autonomie  
Le Clos Joli,

19500 MEYSSAC

Téléphone : 05.55.84.05.05  
(ou sur répondeur téléphonique  
les jours de fermeture)

Mail : [ica@villages-midi-correzien.fr](mailto:ica@villages-midi-correzien.fr)



Le délai de commande ou d'annulation est de 48h. Passé ce délai, la journée alimentaire ou le repas vous sera facturé sauf en cas d'hospitalisation.

### IV. SECTEURS D'INTERVENTION

- **SECTEUR 1** : Estivals, Jugeals- Nazareth, Nespouls, Noailles, Turenne
- **SECTEUR 2** : Cosnac, La Chapelle aux Brocs
- **SECTEUR 3** : Dampniat, Malemort, Venarsal
- **SECTEUR 4** : Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges la Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Ligneyrac, Lostanges, Marcillac sur Croze, Meyssac, Noaillac, Saillac, St Bazile de Meyssac et St Julien Maumont

## V. COMPOSITION DES PLATEAUX

### 1) Pour une journée alimentaire :

#### ❖ MIDI :

- Entrée
- Une barquette composée d'une viande ou d'un poisson et d'un légume
- Fromage
- Dessert

#### ❖ SOIR :

- Potage
- Une barquette repas soir
- Dessert

### 2) Pour un repas :

#### ❖ **REPAS DU MIDI ou REPAS DU SOIR AU CHOIX**

- Potage
- Plat (légumes + viande ou poisson)
- Fromage
- Dessert



*(Boisson et pain non compris)*

## VI. LA LIVRAISON

- **Pour les secteurs 1, 2 et 3 :**

LUNDI matin : Repas du lundi et mardi

MERCREDI matin : Repas du mercredi et jeudi

VENDREDI matin : Repas du vendredi, samedi et dimanche

- **Pour le secteur 4 :**

MARDI matin : Repas du mardi et du mercredi

JEUDI matin : Repas du jeudi et du vendredi

VENDREDI après-midi : Repas du samedi, dimanche et lundi



### Note :

Des modifications du jour de livraison peuvent être effectuées en fonction de l'organisation du service.



## VII. TARIFICATION AU 01/01/2016

Le prix des prestations a été fixé lors de la délibération N°2015-95A en date du 3 décembre 2015. Ce tarif peut subir des modifications.

SECTEURS	PRIX TTC	
	Du REPAS	De la JOURNEE ALIMENTAIRE
<b>SECTEUR 1 :</b> Estivals, Jugeals, Nespouls, Noailles, Turenne	6,80 € TTC	9,72 € TTC
<b>SECTEUR 2 :</b> Cosnac, La Chapelle aux Brocs	6,80 € TTC	9,72 € TTC
<b>SECTEUR 3 :</b> Malemort, Dampniat, Venarsal	6,80 € TTC	9,35 € TTC (*)
<b>SECTEUR 4 :</b> Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien	6,80 € TTC	9,35 € TTC (*)

(\*)Le prix indiqué tient compte d'une participation de 0,37 € par Journée alimentaire servie sur les secteur 3 et 4 est reversée directement à l'Instance :

- par l'ICA de Malemort
- par le CIAS des Villages du Midi Corrèzien

## VIII. MODALITES DE PAIEMENT

Une facture mensuelle reprenant les journées alimentaire consommées le mois précédent, vous sera envoyée. Les règlements s'effectueront auprès du trésor public.

ICA (Instance de Coordination pour l'Autonomie)  
CIAS (Centre Intercommunautaire d'Action Sociale)  
EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes)